

**La récente annulation de l'appel d'offres pour l'extension de la station d'épuration Maera pourrait bien relancer, en pleine campagne municipale, le débat sur la création d'une régie publique de l'assainissement à Montpellier. L'occasion pour certains de remobiliser les citoyens sur cette question et de dénoncer la récupération de la régie de l'eau potable par la métropole.**

C'était la proposition de campagne numéro 3 de Philippe Saurel aux municipales de 2014. Face à la mobilisation citoyenne dénonçant la mauvaise gestion de l'eau par Véolia et réclamant un retour en régie municipale (1), le candidat d'alors promettait sa mise en place « sans attendre » en cas d'élection. Un engagement tenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Treize des 31 communes de la métropole de Montpellier ont vu depuis leur facture d'eau diminuer de 10 % alors que l'investissement - sur un réseau négligé pendant des décennies - était multiplié par trois.

Chose suffisamment rare à Montpellier pour être soulignée, le choix de la personnalité morale et de l'autonomie financière ainsi que la création d'un Observatoire de l'eau, dotait la régie d'un modèle de gouvernance exemplaire regroupant élus, associations, chercheurs, cadres administratifs et entreprises privées.

Certes tout n'était pas parfait. Le service aux usagers et la facturation de l'eau potable restaient provisoirement dans le giron de la multinationale, et l'assainissement se voyait exclu de la régie dès 2014 par la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP) réengageant la métropole avec Véolia jusqu'en 2021. « L'enjeu initial pourtant était que la régie couvre l'ensemble du cycle de l'eau et intègre l'assainissement », rappelle Thierry Ruf, chercheur spécialiste des questions de l'eau à l'IRD (Institut de recherche et développement) et vice-président déchu de la régie. Un projet global exposé dans la feuille de route lors du [conseil métropolitain du 7 mai 2014](#).

### **Renoncement sur la régie de l'assainissement**

A l'époque, la commission eau et assainissement évoque tout de même [une clause](#) permettant une sortie de la DSP sur la station d'épuration Maera en 2017, contre remboursement du manque à gagner pour le délégataire. La sortie n'aura pas lieu.

Mieux, en 2018, la métropole trouve une nouvelle parade à l'occasion du chantier de rénovation de la station Maera. « Nous avons découvert que la modernisation des process s'accompagnait d'un nouveau marché d'exploitation de deux ans qui repoussait automatiquement le passage en régie à 2023 », explique Thierry Uso, membre du conseil d'administration de la régie en tant que représentant du collectif [Eau Secours 34](#).

Un investissement de 100 millions d'euros pour Maera, qui selon René Révol, l'ancien vice-président en charge du dossier pour Montpellier3M, aurait pu être géré « en régie directe permettant ainsi aux services publics de mieux contrôler les entreprises qui se verraient attribuer ce marché. » Et de [préciser](#) : « En tout cas, c'était ma volonté politique clairement affirmée et je suis surpris du flou de Philippe Saurel sur ce dossier »

Coup de théâtre, il y a quelques semaines, le fameux « [bug](#) » informatique qui a conduit les services de la métropole à annuler l'appel d'offres pour la modernisation de la station d'épuration relance donc en pleine campagne la possibilité de mettre en place une régie de l'assainissement dès 2021. Interrogé par *Le d'Oc*, Philippe Saurel, qui a pourtant eu six ans pour penser cette question, tombe des nues : « Une régie ? Je ne sais pas, il faudrait y réfléchir ». Du côté de la vice-présidente à l'eau et l'assainissement, Jackie Galabrun-Boulbes, « le projet n'est pas à l'ordre du jour, ce n'est pas aussi simple. » La prestation actuelle de Véolia serait-elle

donc si satisfaisante ?

Les nombreuses pollutions observées ces dernières années – dont la plus importante a condamné l'activité conchylicole des Compagnons de Maguelone et dans laquelle [la responsabilité de l'usine Maera a été confirmée par la préfecture de l'Hérault](#) – permettent d'en douter. Pour René Revol, « l'entrée de l'assainissement dans la régie doit être un enjeu de cette campagne. J'ai contacté plusieurs candidats en ce sens mais c'est beaucoup plus difficile de mobiliser là-dessus que sur la distribution de l'eau ».

### **Une régie rendue hors-sol**

La mobilisation peine effectivement à se recréer après la grande effervescence de 2014. Un élan mis à mal par les nombreuses attaques dont a été victime la jeune régie de l'eau potable ces trois dernières années. A commencer par le démantèlement de son conseil d'administration principalement composé des élus des communes passées en régie, des associations d'usagers et d'un expert scientifique indépendant. Un équilibre assurant l'autonomie politique de la régie. Las, cette liberté n'a pas duré !

En juillet 2017, on s'en souvient, Philippe Saurel [renvoie sept vice-présidents de la métropole](#) pour avoir refusé de se rallier à son nouveau groupe politique En Marche et apparentés. Parmi eux, le maire insoumis de Grabels, René Revol, perd dans la foulée son poste de président de la régie. Le maire modifie également le conseil d'administration. Parmi les treize communes en régie publique, six perdent leur représentant au conseil. En revanche, quatre élus y siègent sans que leur commune ne soit concernée. Philippe Saurel nomme à la présidence de la régie Jackie Galabrun-Boulbes, maire de Saint-Drézéry où la gestion de l'eau est assurée par... Véolia ! « Nous aurions dû inscrire comme règle d'or que toutes les communes dans la régie soient représentées », regrette désormais le scientifique Thierry Ruf.

La mise au pas de la régie se poursuit un mois plus tard : Thierry Ruf est remercié au profit d'Alain Guilbot puis de Jean-Claude Hémain, ancien responsable du service eau à la mairie de Montpellier qui avait, en son temps, négocié la délégation avec Véolia. Un retour en force des services de la métropole au détriment de l'indépendance de la régie ? « Faux, répond Jackie Galabrun-Boulbes. La régie est autonome mais elle a quand même été créée par la métropole qui dispose d'un service eau et assainissement. Nous avons tout intérêt à avoir d'excellentes relations. »

### **Le sabotage de l'Observatoire de l'eau**

Créé en même temps que la régie, l'Observatoire a lui aussi fait les frais de cette ambiance délétère. Thierry Uso raconte les difficultés rencontrées avec la direction eau et assainissement qui selon lui, « a toujours vu la création de la régie et de l'Observatoire comme une instance empiétant sur ses prérogatives » : refus d'un site internet pour échanger avec les citoyens, refus de salles pour accueillir les séances plénières... Face à cette obstruction, les membres du bureau demandent à rencontrer Philippe Saurel et la présidente de la régie. Leurs demandes restent lettre morte. De guerre lasse, ils démissionnent.

« L'observatoire devait veiller au partage des tâches entre la direction eau de la métropole et la régie. Finalement, la régie reste une prolongation des services de l'eau », regrette Thierry Ruf. Et « les ordres sont pris à la métropole », souligne, amer, l'ancien président René Revol. Un constat que confirme à sa façon Jackie Galabrun en invoquant quant à elle « le risque de pollution politicienne » liée à la présence de René Revol au sein de l'Observatoire et en reprochant à ses membres d'avoir été « exigeants, ils voulaient prendre un peu trop d'autonomie ».

Pour Thierry Uso, l'objectif de la direction eau et assainissement (DEA) était que « la régie sous-traite toutes ses fonctions à Véolia ». Une sous-traitance que, quatre ans plus tard, la multinationale continue d'exercer pour la facturation et le service aux usagers. Si le contrat initial signé avec Véolia en janvier 2016 prévoyait un marché de deux ans, éventuellement [renouvelable trois fois un an](#), cette internalisation aurait pu «être faite largement plus tôt et son coût aurait pu être amorti en moins de deux ans, selon Thierry Uso. Au lieu de cela la régie continue de payer Veolia très cher pour un service nettement insatisfaisant. »

### **Une régie aux ordres de la métropole ?**

Finalement cette internalisation devrait être votée lors du prochain conseil d'administration de la régie, selon Jackie Galabrun : « On a un an pour faire le transfert de la facturation. » Soit une mise en place, fin 2020, l'échéance maximum du contrat prévu avec Véolia en 2016.

Exit par contre la facturation sociale voulue par la régie au profit d'un autre projet demandé par la DEA : la mise en place de compteurs individuels et la téléfacturation. Autre vision du service public. Au-delà des fausses promesses, maintenir des fonctions dispersées entre la régie et l'entreprise privée expose à un « manque de cohérence et à des problèmes d'efficacité », pointe Thierry Ruf pour qui, à terme, « la régie, en tant qu'instance indépendante, est condamnée ».

Une crainte en grande partie nourrit par Philippe Saurel, [vantant la réussite de la régie dans les médias](#), pour mieux la descendre devant les élus de la métropole. La meilleure illustration en restera le [conseil métropolitain du 31 mai 2018](#) où le président de la métropole instrumentalisait l'audit réalisé par le cabinet IRH [proche de Véolia](#), pour exprimer toute sa méfiance envers son fonctionnement. « Tout cela est très loin, affirme Jackie Galabrun, la régie est partie pour durer très longtemps. Je ne suis pas une politique comme l'était l'ancien président. Tout en ayant une autonomie de gouvernance, je suis ce que me demande le président de la métropole Philippe Saurel. » Clair comme de l'eau de roche !

### **Lucie Lecherbonnier et Magali Reinert**

Lire aussi :

[Après le « bug » de Maera, petit florilège des couacs qui plombent la mandature Saurel](#)

[La station d'épuration Maera impliquée dans la pollution de l'étang du Prévost, l'avenir des travailleurs handicapés reste incertain](#)

[Nîmes : Les dernières digues de la régie publique de l'eau cèdent](#)

